



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 6 juillet 2026

43 élus présents (57 en exercice, 7 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR
(2026/121B/7.10.5)

La Responsable du Service de Gestion Comptable pour Mulhouse Alsace Agglomération demande l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables. Les créances appelées en admission en non-valeur découlent de liquidations judiciaires, de surendettement, de combinaisons infructueuses d'actes, de décès, de clôture pour insuffisance d'actif et de montants inférieurs au seuil de poursuite. Elles concernent essentiellement des impayés de périscolaire, de la vente d'eau, des redevances et des produits de gestion courantes.

La répartition par exercice d'origine est la suivante (montants TTC) :

BUDGET PRINCIPAL	
2013	222.96
2015	127.31
2016	513.50
2017	278.60
2018	1 337.98
2019	2 974.75
2020	1 164.09
2021	2 815.57
2022	17 545.00
2023	52 808.10
2024	6 389.81
2025	5 896.24
2026	223.96
TOTAL €	92 297.87

BUDGET EAU	
2021	43.25
2022	1.35
2023	16 247.09
2024	16 405.54
2025	8 507.64
2026	93.39
TOTAL €	41 298.26

Ces créances demeurantes irrécouvrables après la mise en œuvre par le Comptable de la phase comminatoire amiable et de la phase de recouvrement forcé, il convient d'admettre ces créances en non-valeur.

Les créances liées à des factures d'eau et de travaux d'eau concernées par la demande du Service de Gestion Comptable se décomposent comme suit :

Taux	0%	5.5%	7%	10%	20%	TOTAL €
HT	-	20 746.00	-	17 646.10	0.43	38 392.53
TVA	-	1 141.03	-	1 764.61	0.09	2 905.73
TTC	-	21 887.03	-	19 410.71	0.52	41 298.26

La ventilation comptable des créances irrécouvrables est la suivante :

- sur le budget principal :

Chapitre 65/compte 6541/fonction 020
Service gestionnaire et utilisateur A11
Ligne de crédit 3977 « Créances admises en non-valeur » : **5 720.25**

Chapitre 65/compte 6542/fonction 020
Service gestionnaire et utilisateur A11
Ligne de crédit 30038 « Créances éteintes » : **86 577.62**

- sur le budget annexe eau en HT :

Chapitre 65/compte 6541
Ligne de crédit 6786 « Créances admises en non-valeur » : **3 201.77**

Chapitre 65/compte 6542
Ligne de crédit 6787 « Créances éteintes » : **35 190.33**

Après en avoir délibéré le Bureau :

- décide l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ainsi que leurs imputations,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

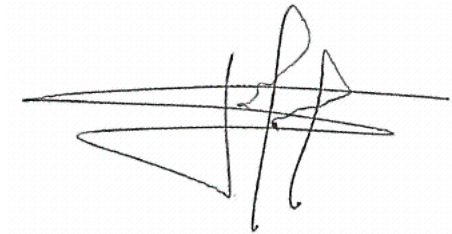
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JL Schildknecht', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F Jordan', with a long horizontal stroke extending to the left.

Fabian JORDAN